

# La guerre dans le Pacifique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

**Un danger croissant menace la base de Singapour.**  
Stockholm, 17 décembre. — On mande de Singapour que sir Shenton Thomas, gouverneur des Indes-Orientales, a invité la population à se tenir prête pour la défense. Il a déclaré que l'attaque exécutée à l'improviste par les Japonais avait compliqué les choses et que tout n'avait pas marché comme on l'avait prévu.

« Nous espérons des surprises, a-t-il dit, et nous en attendons encore bien d'autres. Mais Singapour ne peut pas tomber. »

D'après des informations d'agences nord-américaines, les Japonais menacent de trois côtés les positions sud de la presqu'île de Malacca, de sorte que la base britannique de Singapour se trouve devant un danger croissant.

**Des forces navales bombardent les îles de Johnston et de Baker.**  
Tokio, 17 décembre. — Des unités de la flotte ont attaqué l'île de Johnston, le 16 décembre, et ont donné, le 17 décembre, l'assaut à l'île Baker, dans le Pacifique sud, détruisant les plus grandes bases d'installation et de défenses ennemies dans les deux endroits.

**A Bornéo**  
Le débarquement japonais présente un immense intérêt économique et stratégique.  
Stockholm, 17 décembre. — Le communiqué britannique de mercredi à midi émanant de Singapour confirme que les Japonais ont débarqué près de Miri et de Lubong (Bornéo britannique) et que les débarquements japonais sont en même temps stationnés se sont répétés.

La presse japonaise accorde la plus grande attention aux informations relatives à ce débarquement. Elle insiste sur l'importance de l'occupation du pétrole au Bornéo britannique. Non seulement une base nouvelle du Pacifique méridional est ainsi à la veille d'être détruite, mais ces opérations sont en même temps d'une portée immense sur les prochaines actions militaires contre Singapour.

D'après le « Tokyo Nichi Nichi » le Bornéo britannique est considéré par les experts comme un territoire pétrolier très productif dont les apports augmentés par une exploitation systématique, pourraient compléter sérieusement le ravitaillement du Japon.

**550 avions anglo-saxons détruits dans le Pacifique depuis le début des hostilités.**  
Tokio, 17 décembre. — Les Japonais ont détruit depuis le début de la guerre 464 avions ennemis, dont 101 avions en combat aérien. Les pertes japonaises se chiffrent par 43 appareils.

Les pertes totales de l'adversaire se trouvent portées à 550 avions, si l'on tient compte des avions saisis par les Etats-Unis à Hawaï et capturés par eux.

**Le gouverneur de l'île de Guam fait prisonnier avec son état-major.**  
Tokio, 17 décembre. — M. Mac William, gouverneur et commandant de la base navale de Guam, le vice-gouverneur ainsi que plusieurs officiers ont été faits prisonniers par les forces nipponnes.

**En Australie**  
L'opposition demande le rappel du corps expéditionnaire.  
Changhai, 18 décembre. — On mande de Camberra :

« Depuis que la guerre a éclaté dans le Pacifique et que, de ce fait, l'Australie se trouve de plus en plus menacée, des personnes qui jadis ont mis le gouvernement en garde contre l'envoi de troupes en Afrique et en Extrême-Orient, émettent de nouveau la voix. »

Les gouvernements australien, néo-zélandais et britannique à Londres tendent à obtenir le rapatriement de ces troupes. En outre, les cercles gouvernementaux ont de plus en plus tendance à s'opposer, en toutes circonstances, à l'envoi de troupes contingentes par suite du développement de la situation dans le Pacifique au coup de cette dernière semaine.

**Aux Etats-Unis**  
M. Roosevelt institue une commission d'enquête.  
Stockholm, 17 décembre. — Le président Roosevelt a institué une commission d'enquête sur les faits qui se sont déroulés au cours de l'attaque japonaise contre Hawaï.

Elle gagnera le plus rapidement possible les îles Hawaï.

**Le Japon publie la liste des pays en guerre avec lui.**  
Tokio, 17 décembre. — Le porte-

# Chronique régionale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

**Des jouets pour les enfants sinistrés des chemins de la région du Nord.**  
Tours, 18 décembre. — Un wagon chargé de jouets de Noël vient de partir de la destination de la région du Nord, pour les enfants sinistrés des chemins. Ces cadeaux sont destinés à être distribués dans les services de la S. N. C. F. à Tours et à Saint-Pierre-des-Forêts.

**Communiqués de la Préfecture**  
Le relèvement du taux des majorations pour enfants des allocations militaires.  
Le Gouvernement a décidé d'augmenter de nouvelles allocations militaires. Les allocations militaires de 1941, inscrites au Journal officiel du 29 novembre, le taux des majorations pour enfants a été fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1942, comme suit :

Le premier enfant, 5 fr. 50 ; le second enfant, 8 fr. 50 ; le troisième enfant, 11 fr. 50 ; le quatrième enfant, 14 fr. 50 ; le cinquième enfant, 17 fr. 50 ; le sixième enfant, 20 fr. 50 ; le septième enfant, 23 fr. 50 ; le huitième enfant, 26 fr. 50 ; le neuvième enfant, 29 fr. 50 ; le dixième enfant, 32 fr. 50 ; le onzième enfant, 35 fr. 50 ; le douzième enfant, 38 fr. 50 ; le treizième enfant, 41 fr. 50 ; le quatorzième enfant, 44 fr. 50 ; le quinzième enfant, 47 fr. 50 ; le seizième enfant, 50 fr. 50 ; le dix-septième enfant, 53 fr. 50 ; le dix-huitième enfant, 56 fr. 50 ; le dix-neuvième enfant, 59 fr. 50 ; le vingtième enfant, 62 fr. 50 ; le vingt-et-unième enfant, 65 fr. 50 ; le vingt-deuxième enfant, 68 fr. 50 ; le vingt-troisième enfant, 71 fr. 50 ; le vingt-quatrième enfant, 74 fr. 50 ; le vingt-cinquième enfant, 77 fr. 50 ; le vingt-sixième enfant, 80 fr. 50 ; le vingt-septième enfant, 83 fr. 50 ; le vingt-huitième enfant, 86 fr. 50 ; le vingt-neuvième enfant, 89 fr. 50 ; le trentième enfant, 92 fr. 50 ; le trente-et-unième enfant, 95 fr. 50 ; le trente-deuxième enfant, 98 fr. 50 ; le trente-troisième enfant, 101 fr. 50 ; le trente-quatrième enfant, 104 fr. 50 ; le trente-cinquième enfant, 107 fr. 50 ; le trente-sixième enfant, 110 fr. 50 ; le trente-septième enfant, 113 fr. 50 ; le trente-huitième enfant, 116 fr. 50 ; le trente-neuvième enfant, 119 fr. 50 ; le quarantième enfant, 122 fr. 50 ; le quarante-et-unième enfant, 125 fr. 50 ; le quarante-deuxième enfant, 128 fr. 50 ; le quarante-troisième enfant, 131 fr. 50 ; le quarante-quatrième enfant, 134 fr. 50 ; le quarante-cinquième enfant, 137 fr. 50 ; le quarante-sixième enfant, 140 fr. 50 ; le quarante-septième enfant, 143 fr. 50 ; le quarante-huitième enfant, 146 fr. 50 ; le quarante-neuvième enfant, 149 fr. 50 ; le cinquantième enfant, 152 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 155 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 158 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 161 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 164 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 167 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 170 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 173 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 176 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 179 fr. 50 ; le sixtième enfant, 182 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 185 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 188 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 191 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 194 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 197 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 200 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 203 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 206 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 209 fr. 50 ; le septième enfant, 212 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 215 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 218 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 221 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 224 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 227 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 230 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 233 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 236 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 239 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 242 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 245 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 248 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 251 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 254 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 257 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 260 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 263 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 266 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 269 fr. 50 ; le sixtième enfant, 272 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 275 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 278 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 281 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 284 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 287 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 290 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 293 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 296 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 299 fr. 50 ; le septième enfant, 302 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 305 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 308 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 311 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 314 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 317 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 320 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 323 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 326 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 329 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 332 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 335 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 338 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 341 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 344 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 347 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 350 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 353 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 356 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 359 fr. 50 ; le sixtième enfant, 362 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 365 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 368 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 371 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 374 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 377 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 380 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 383 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 386 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 389 fr. 50 ; le septième enfant, 392 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 395 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 398 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 401 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 404 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 407 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 410 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 413 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 416 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 419 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 422 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 425 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 428 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 431 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 434 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 437 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 440 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 443 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 446 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 449 fr. 50 ; le sixtième enfant, 452 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 455 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 458 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 461 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 464 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 467 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 470 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 473 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 476 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 479 fr. 50 ; le septième enfant, 482 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 485 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 488 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 491 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 494 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 497 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 500 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 503 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 506 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 509 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 512 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 515 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 518 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 521 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 524 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 527 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 530 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 533 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 536 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 539 fr. 50 ; le sixtième enfant, 542 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 545 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 548 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 551 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 554 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 557 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 560 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 563 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 566 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 569 fr. 50 ; le septième enfant, 572 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 575 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 578 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 581 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 584 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 587 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 590 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 593 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 596 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 599 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 602 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 605 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 608 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 611 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 614 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 617 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 620 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 623 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 626 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 629 fr. 50 ; le sixtième enfant, 632 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 635 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 638 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 641 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 644 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 647 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 650 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 653 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 656 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 659 fr. 50 ; le septième enfant, 662 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 665 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 668 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 671 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 674 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 677 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 680 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 683 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 686 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 689 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 692 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 695 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 698 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 701 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 704 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 707 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 710 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 713 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 716 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 719 fr. 50 ; le sixtième enfant, 722 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 725 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 728 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 731 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 734 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 737 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 740 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 743 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 746 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 749 fr. 50 ; le septième enfant, 752 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 755 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 758 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 761 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 764 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 767 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 770 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 773 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 776 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 779 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 782 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 785 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 788 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 791 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 794 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 797 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 800 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 803 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 806 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 809 fr. 50 ; le sixtième enfant, 812 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 815 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 818 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 821 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 824 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 827 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 830 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 833 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 836 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 839 fr. 50 ; le septième enfant, 842 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 845 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 848 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 851 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 854 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 857 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 860 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 863 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 866 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 869 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 872 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 875 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 878 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 881 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 884 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 887 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 890 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 893 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 896 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 899 fr. 50 ; le sixtième enfant, 902 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 905 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 908 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 911 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 914 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 917 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 920 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 923 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 926 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 929 fr. 50 ; le septième enfant, 932 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 935 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 938 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 941 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 944 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 947 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 950 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 953 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 956 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 959 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 962 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 965 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 968 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 971 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 974 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 977 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 980 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 983 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 986 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 989 fr. 50 ; le sixtième enfant, 992 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 995 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 998 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1001 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1004 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1007 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1010 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1013 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1016 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1019 fr. 50 ; le septième enfant, 1022 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1025 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1028 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1031 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1034 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1037 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1040 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1043 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1046 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1049 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1052 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1055 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1058 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1061 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1064 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1067 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1070 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1073 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1076 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1079 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1082 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1085 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1088 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1091 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1094 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1097 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1100 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1103 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1106 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1109 fr. 50 ; le septième enfant, 1112 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1115 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1118 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1121 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1124 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1127 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1130 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1133 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1136 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1139 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1142 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1145 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1148 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1151 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1154 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1157 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1160 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1163 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1166 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1169 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1172 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1175 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1178 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1181 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1184 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1187 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1190 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1193 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1196 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1199 fr. 50 ; le septième enfant, 1202 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1205 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1208 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1211 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1214 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1217 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1220 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1223 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1226 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1229 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1232 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1235 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1238 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1241 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1244 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1247 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1250 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1253 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1256 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1259 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1262 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1265 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1268 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1271 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1274 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1277 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1280 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1283 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1286 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1289 fr. 50 ; le septième enfant, 1292 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1295 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1298 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1301 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1304 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1307 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1310 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1313 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1316 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1319 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1322 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1325 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1328 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1331 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1334 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1337 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1340 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1343 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1346 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1349 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1352 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1355 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1358 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1361 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1364 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1367 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1370 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1373 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1376 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1379 fr. 50 ; le septième enfant, 1382 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1385 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1388 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1391 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1394 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1397 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1400 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1403 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1406 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1409 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1412 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1415 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1418 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1421 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1424 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1427 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1430 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1433 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1436 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1439 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1442 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1445 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1448 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1451 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1454 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1457 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1460 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1463 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1466 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1469 fr. 50 ; le septième enfant, 1472 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1475 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1478 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1481 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1484 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1487 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1490 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1493 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1496 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1499 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1502 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1505 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1508 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1511 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1514 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1517 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1520 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1523 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1526 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1529 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1532 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1535 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1538 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1541 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1544 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1547 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1550 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1553 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1556 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1559 fr. 50 ; le septième enfant, 1562 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1565 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1568 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1571 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1574 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1577 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1580 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1583 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1586 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1589 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1592 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1595 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 1598 fr. 50 ; le cinquante-troisième enfant, 1601 fr. 50 ; le cinquante-quatrième enfant, 1604 fr. 50 ; le cinquante-cinquième enfant, 1607 fr. 50 ; le cinquante-sixième enfant, 1610 fr. 50 ; le cinquante-septième enfant, 1613 fr. 50 ; le cinquante-huitième enfant, 1616 fr. 50 ; le cinquante-neuvième enfant, 1619 fr. 50 ; le sixtième enfant, 1622 fr. 50 ; le soixante-et-unième enfant, 1625 fr. 50 ; le soixante-deuxième enfant, 1628 fr. 50 ; le soixante-troisième enfant, 1631 fr. 50 ; le soixante-quatrième enfant, 1634 fr. 50 ; le soixante-cinquième enfant, 1637 fr. 50 ; le soixante-sixième enfant, 1640 fr. 50 ; le soixante-septième enfant, 1643 fr. 50 ; le soixante-huitième enfant, 1646 fr. 50 ; le soixante-neuvième enfant, 1649 fr. 50 ; le septième enfant, 1652 fr. 50 ; le quatre-vingt-et-unième enfant, 1655 fr. 50 ; le quatre-vingt-deuxième enfant, 1658 fr. 50 ; le quatre-vingt-troisième enfant, 1661 fr. 50 ; le quatre-vingt-quatrième enfant, 1664 fr. 50 ; le quatre-vingt-cinquième enfant, 1667 fr. 50 ; le quatre-vingt-sixième enfant, 1670 fr. 50 ; le quatre-vingt-septième enfant, 1673 fr. 50 ; le quatre-vingt-huitième enfant, 1676 fr. 50 ; le quatre-vingt-neuvième enfant, 1679 fr. 50 ; le cinquanteième enfant, 1682 fr. 50 ; le cinquante-et-unième enfant, 1685 fr. 50 ; le cinquante-deuxième enfant, 168